



BARÈME D'HONORAIRES

GAIFFIER CONSEILS TRANSACTION FONDS DE COMMERCES ET IMMOBILIER

61 cours de Verdun 33470 GUJAN MESTRAS

Tel : 05.56.54.52.52 - E-mail : gujan@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 1er juillet 2024

Honoraires de transaction Immobilier résidentiel :

Prix de vente	HONORAIRES TTC
< à 100 000€	Forfait 8.500€
De 100.001€ à 400.000€	6 %
De 400.001€ à 700.000€	5 %
Au delà de 700.001€	4 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Honoraires de transaction Fonds de commerce et immobilier professionnel :

Prix de vente	HONORAIRES HT
< à 120 000€	10% (forfait minimum de 7 900€)
De 120 001€ à 250 000€	9 %
De 250 001€ à 400 000€	8 %
De 400 001€ à 500 000€	7 %
> à 500 000€	6 %

Autres prestations

- **Avis de valeur** : Sur devis.
- **Honoraires parkings et garages**: Forfait de 3.000€ par lot
- **Vente interactive** : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur.
- **Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence** :
 - L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais
 - Notre agence est dans ce cas uniquement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires
- **Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat** :
 - Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande
- **Honoraires d'une vente en viager** : Le barème des honoraires est identique à celui de la transaction et est calculé sur la valeur vénale du bien

Gestion locative

Biens hors copropriété	6 % TTC mensuel*
Bien en copropriété	7 % TTC mensuel*
Assurance Loyers Impayés et dégradations immobilières (optionnelle)	2,5 % TTC mensuel*

* % facturé sur la totalité des encaissement, le coût est à la charge du mandant

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge Bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	9€ TTC / m ² de surface habitable	9€ TTC / m ² de surface habitable
État des lieux d'entrée	3€ TTC / m ² de surface habitable	3€ TTC / m ² de surface habitable
Rédaction bail seul	180€ TTC	180€ TTC
Renouvellement ou avenant bail d'habitation	150€ TTC	150€ TTC

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail professionnel ou commercial	20% HT du loyer annuel, soit 24% TTC Frais de renouvellement du bail : 5% HT, soit 6% TTC du loyer annuel	20% HT du loyer annuel, soit 24% TTC Frais de renouvellement du bail : 5% HT, soit 6% TTC du loyer annuel
Bail stationnement (parking, garage...)	150 € TTC	150 € TTC
État des lieux d'entrée	3€ TTC / m ² de surface habitable	3€ TTC / m ² de surface habitable

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail logement nu ou meublé	Si souscription à la gestion locative : OFFERT sinon : 3€ TTC / m ² de surface habitable	X
Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	Si souscription à la gestion locative : OFFERT sinon : 3€ TTC / m ²	X
Etat des lieux de sortie stationnement	Si souscription à la gestion locative : OFFERT sinon : 3€ TTC / m ²	X
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	

Prestations annexes :

- | | |
|--|-------------------------|
| • Représentation expertise suite à un sinistre : | 150€ TTC / rdv |
| • Établissement su document d'aide à la déclaration des revenus fonciers | 50€ TTC / an et par lot |
| • Représentation commission départementale de conciliation | 150€ TTC / rdv |
| • Assistance à la livraison d'un logement neuf, suivi des réserves | 120€ TTC / lot |
| • Représentation en assemblée générale | 200€ TTC / assemblée |